



Focus du Budget Primitif 2022

Direction des Affaires Financières

Services des Études Financières de la dette et de la Trésorerie

Avril 2022

Sommaire

01. Le contexte

Le premier budget de la mandature s'inscrit dans un contexte international et national placé sous le signe de l'incertitude.

02. Le budget primitif

Le budget primitif cherche à répondre aux enjeux de solidarité envers la population, à conforter l'attractivité du territoire et à poursuivre la modernisation de l'administration départementale.

03. Le fonctionnement

Le fonctionnement traduit la volonté d'agir en faveur des solidarités humaines. A l'échelle du Département, ces politiques concernent l'Insertion, l'Habitat, la politique Enfance et Famille, l'Autonomie des personnes âgées et handicapées.

04. L'investissement

L'investissement porte les projets de développement durable de manière transversale au sein des politiques d'aménagement du territoire et la participation au plan de relance.

05. Les marges de manœuvre

La stratégie financière vise à dégager des leviers financiers pour faire face à la conjoncture économique et les réformes réglementaires qui affectent la structure budgétaire du Département.

« 1. LE CONTEXTE

En lien avec les Grandes orientations budgétaires, le budget primitif de la collectivité s'inscrit dans un contexte socio-économique et budgétaire, marqué par la fragilité de la reprise économique avec son corollaire inflationniste, la guerre en Ukraine avec ses répercussions sur l'approvisionnement des matières premières.

Tous ces éléments exogènes pèseront lourdement sur le budget 2022, tant en fonctionnement (revalorisation salariale, hausse des prix de l'énergie et des taux d'intérêt) qu'en investissement (rattrapage des programmes d'équipement soutenus par le plan de relance, revalorisation des marchés de travaux, coût des matières premières).

Le budget primitif pour 2022 est construit autour d'un budget de fonctionnement maîtrisé malgré les incertitudes socio-économiques et un haut niveau d'investissement pour soutenir la mise en œuvre des politiques départementales.



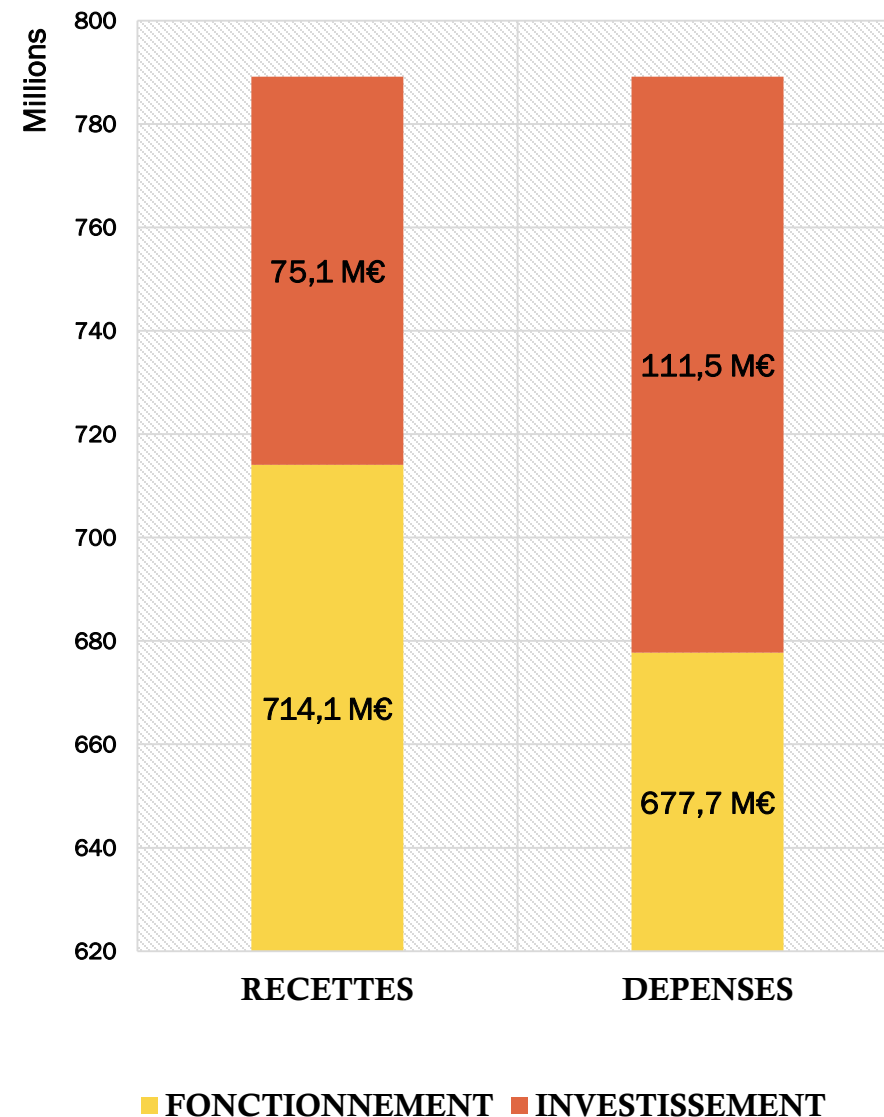
2. LE BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année à venir. Le budget d'une collectivité se présente en deux sections, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

En tenant compte des mouvements d'ordre, le volume du budget global atteint 896,2 M€ en 2022 (contre 892,4 M€ au budget primitif 2021).

En mouvements réels, le montant des crédits affectés aux politiques départementales s'élève à 789,1 M€ en 2022 (contre 782,6 M€ au budget primitif 2021).

Le Budget Primitif : 789,1 M€ en 2022



« 3. LE FONCTIONNEMENT

714,1 M€

+ 2%

La hausse de 2% des recettes de fonctionnement provient de la TVA supplémentaire suite à la suppression de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la participation du CNSA finançant l'avenant 43.

677,7 M€

+ 3%

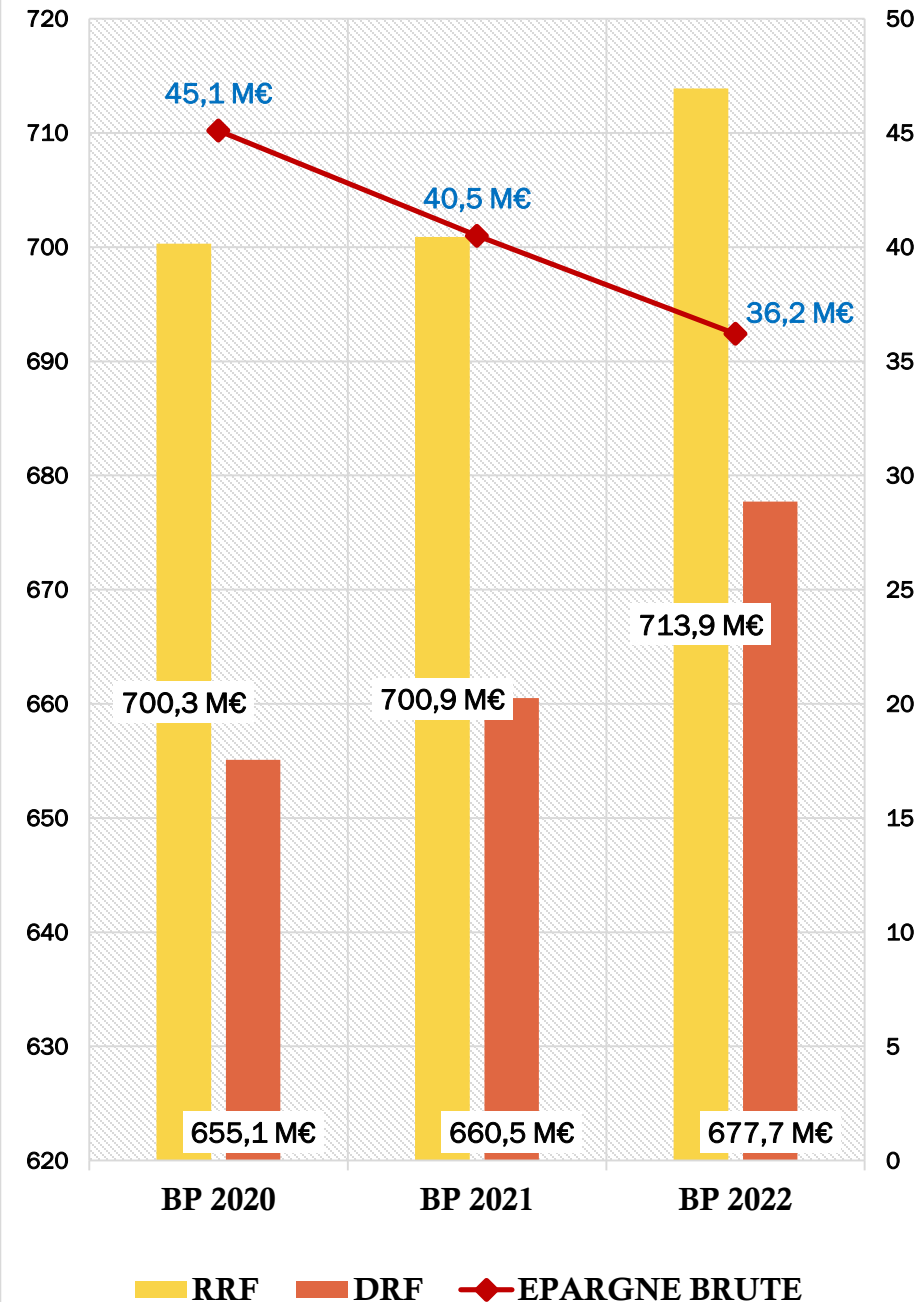
Les dépenses de fonctionnement demeurent dynamiques dans un contexte de reprise de l'inflation et de soutien continu aux territoires.

36,4 M€

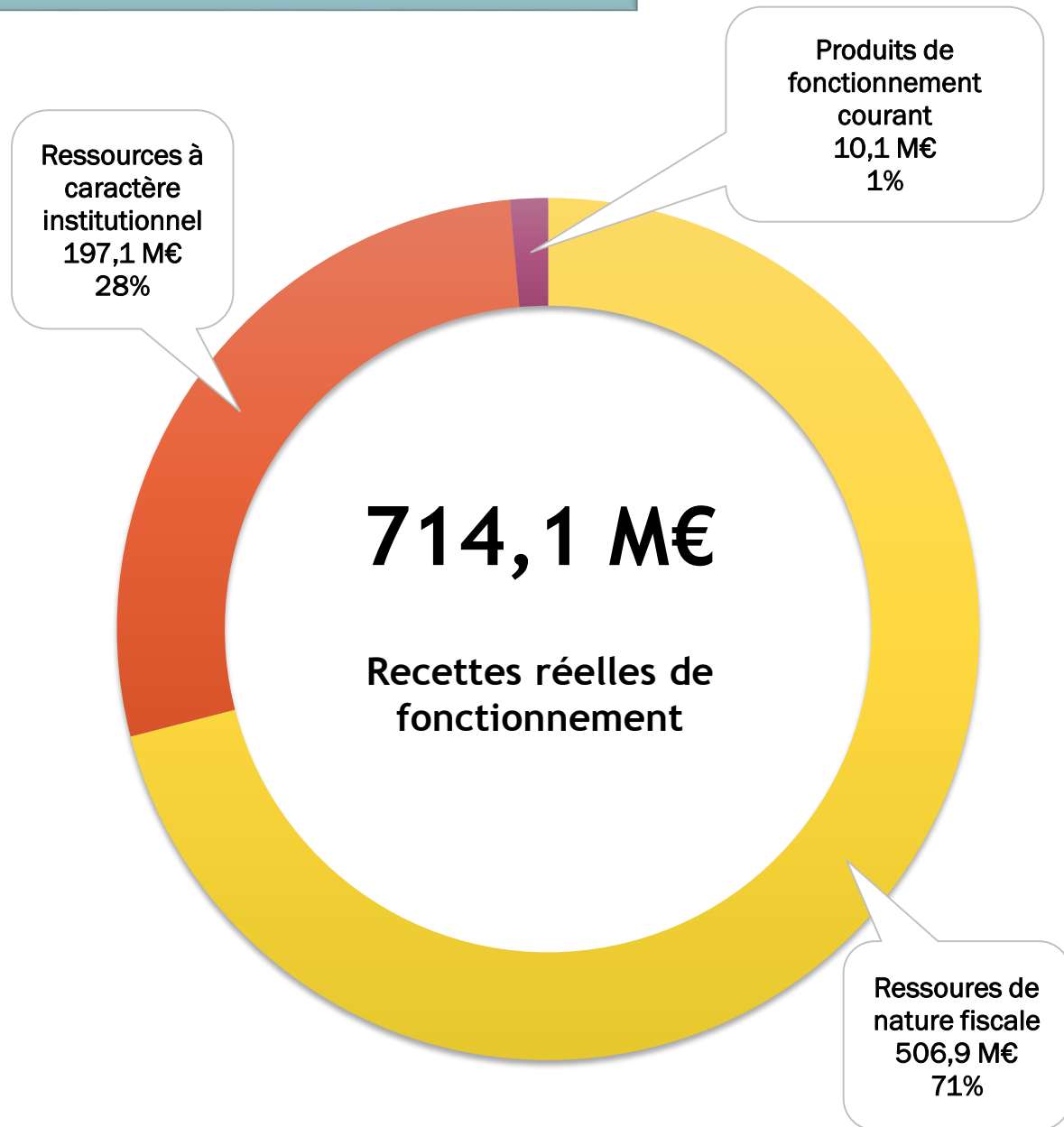
- 4,1 M€

Une épargne brute qui demande à être confortée, soit - 4,1 M€ par rapport au budget primitif 2021.

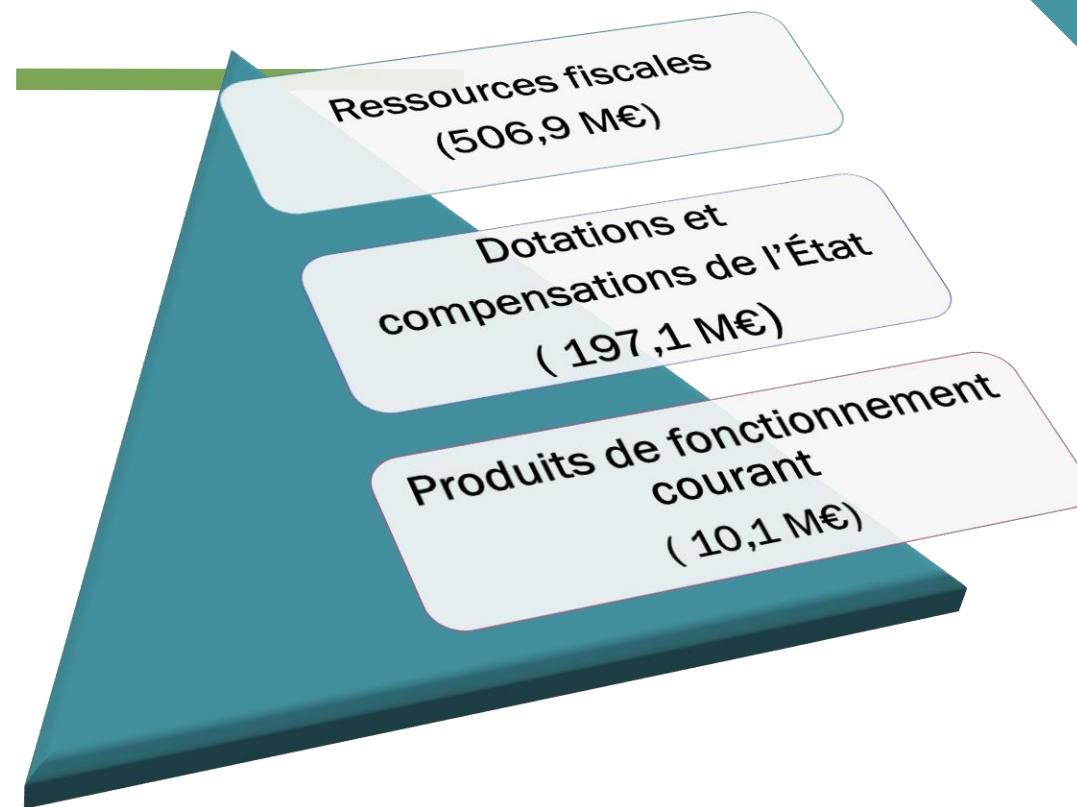
Le fonctionnement



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



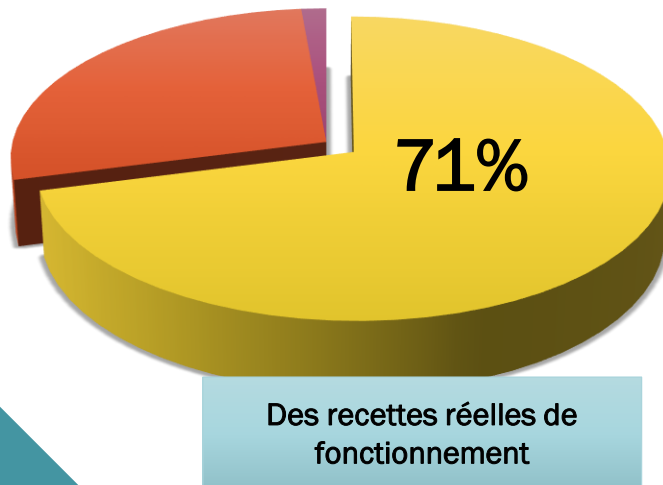
Les recettes réelles de fonctionnement se composent :



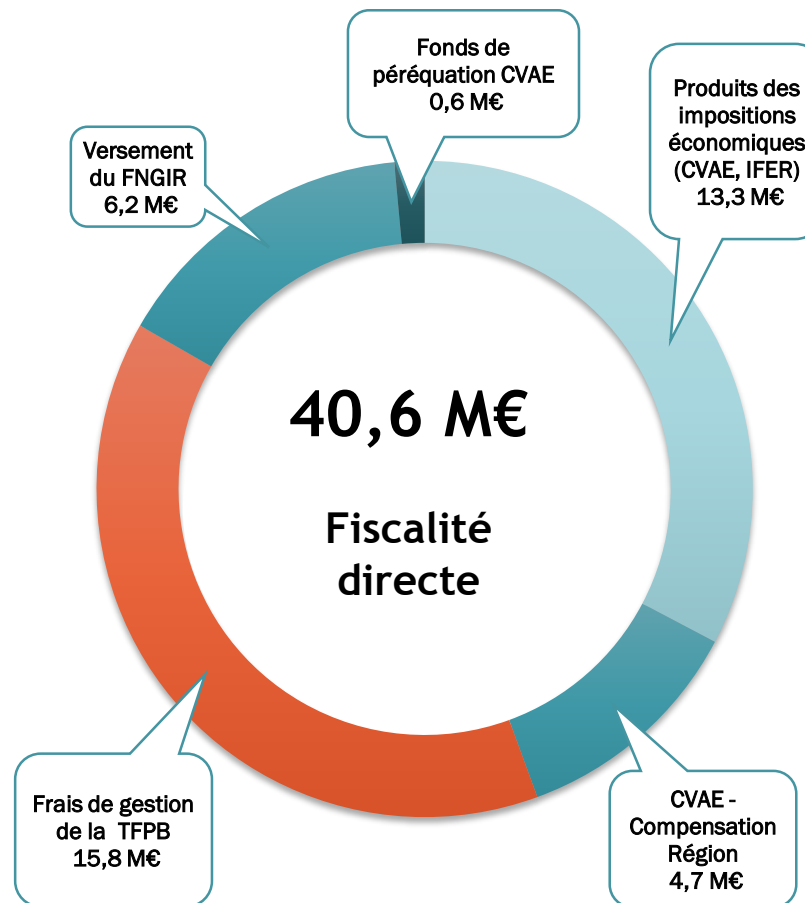
Les ressources de nature fiscale (506,9 M€)

La fiscalité locale représente 71% des recettes réelles fonctionnement.
Elles se composent des impôts directs et de taxes indirectes.

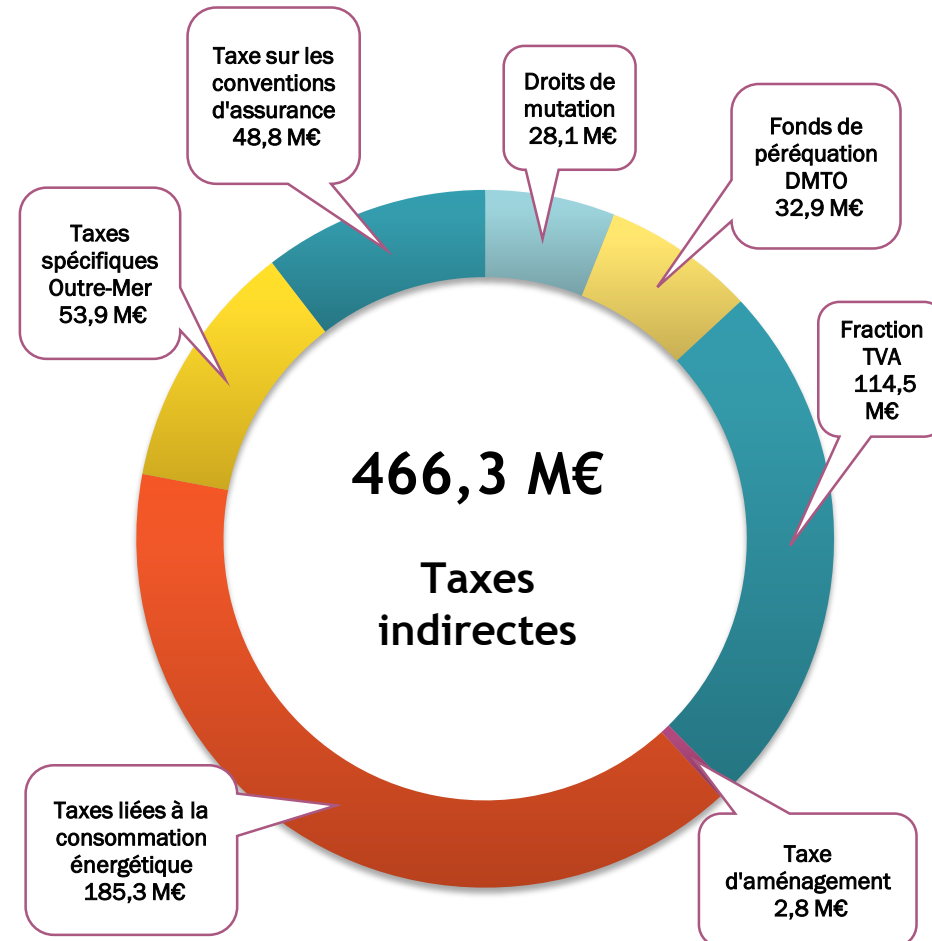
Les ressources fiscales



La fiscalité directe



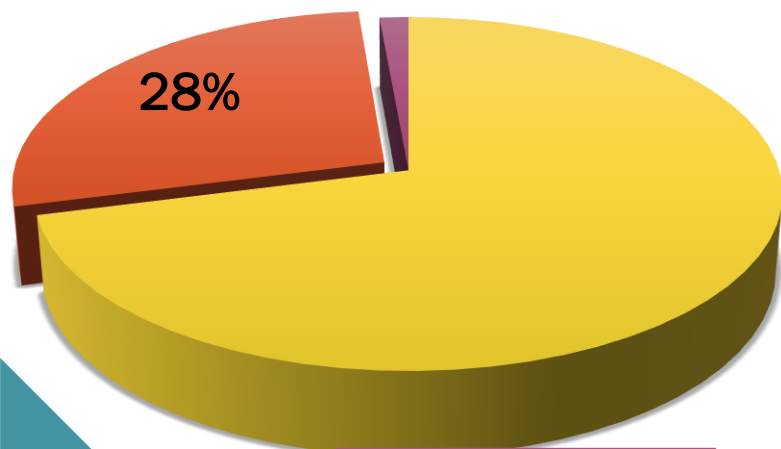
Les taxes indirectes



Les concours de l'État (197,1 M€)

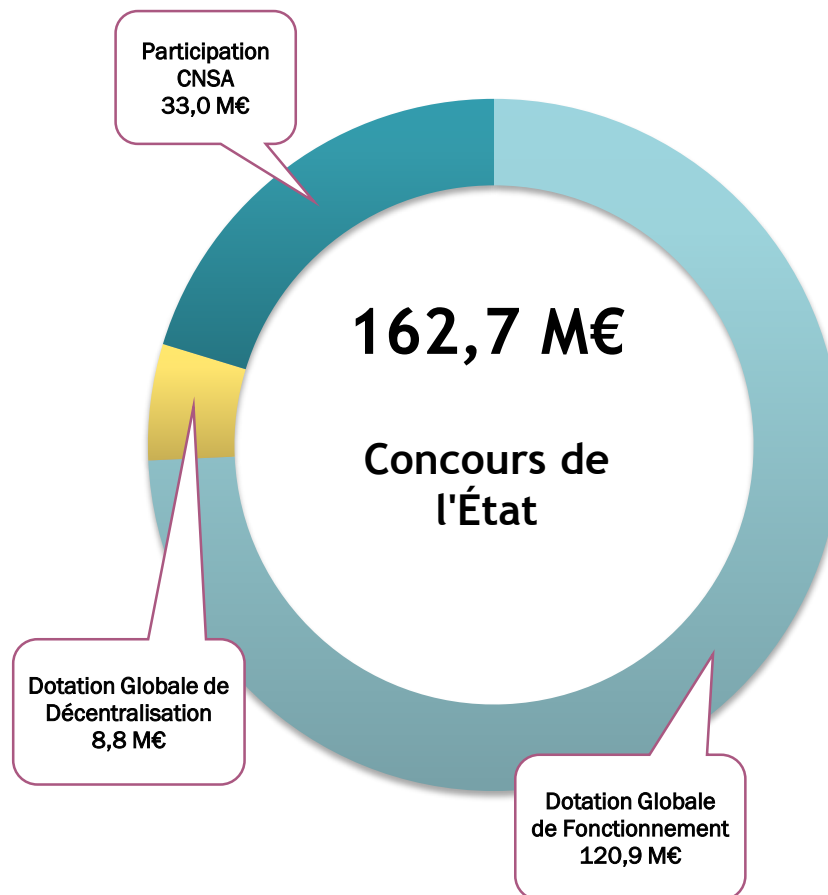
Elles représentent 28% des recettes réelles de fonctionnement. Elles progressent de 6% par rapport à 2021 en raison de la participation du CNSA (+8 M€ en 2022), notamment pour l'application de l'avenant 43.

Les ressources institutionnelles

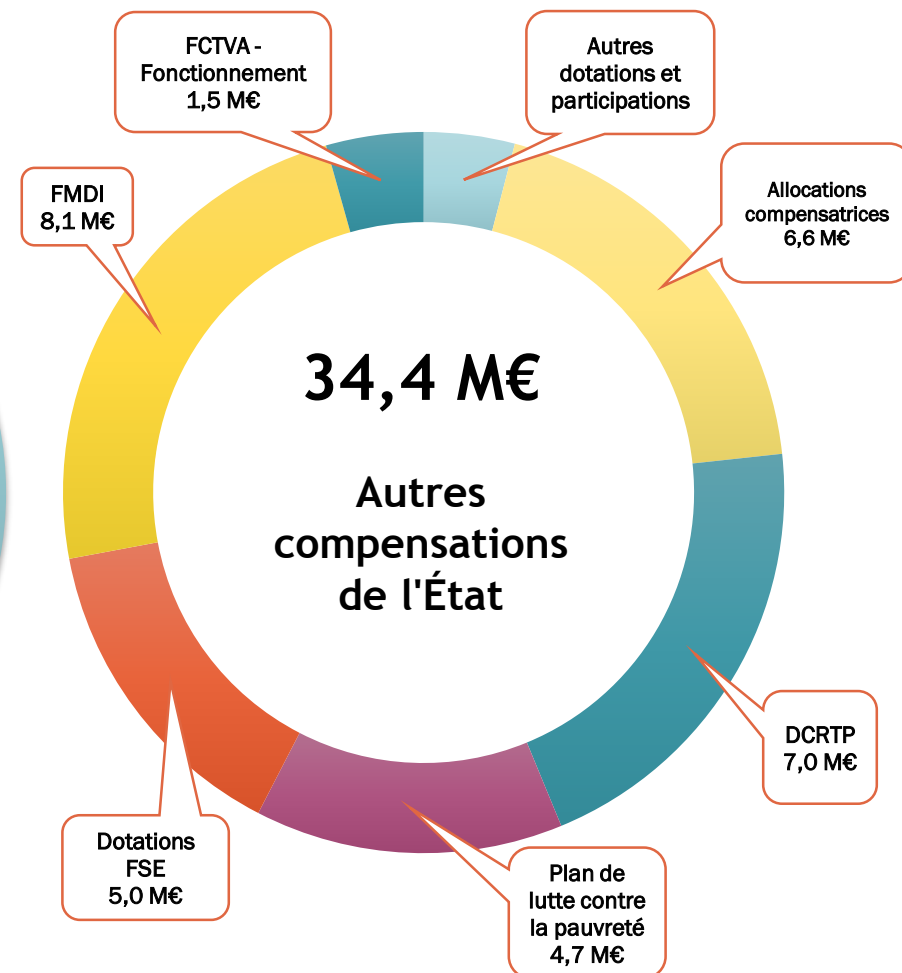


Des recettes réelles de fonctionnement

Les dotations de fonctionnement



Les autres compensations



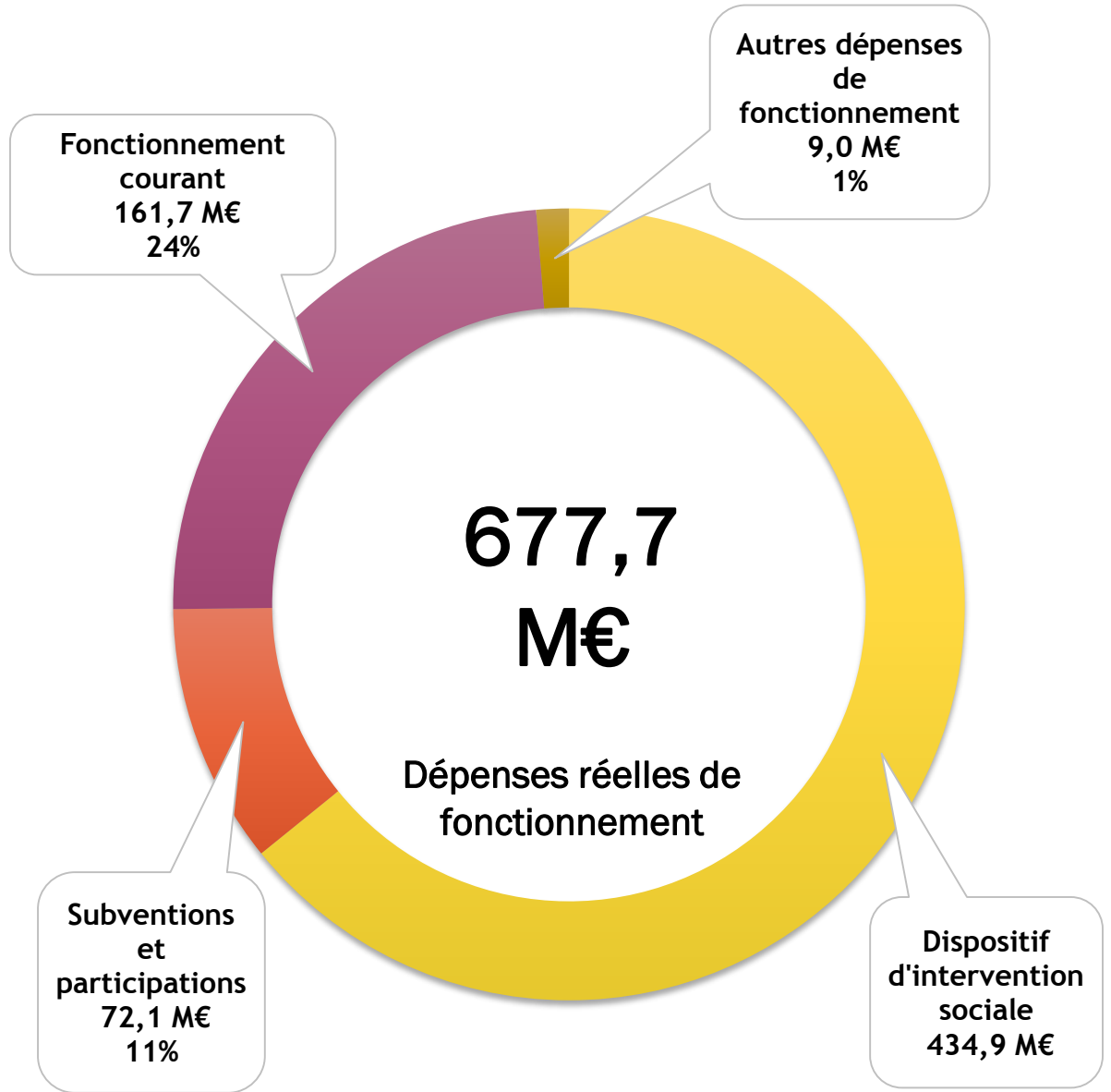
Les autres produits de fonctionnement (10,1 M€)

0,2 M€
Autres
remboursements

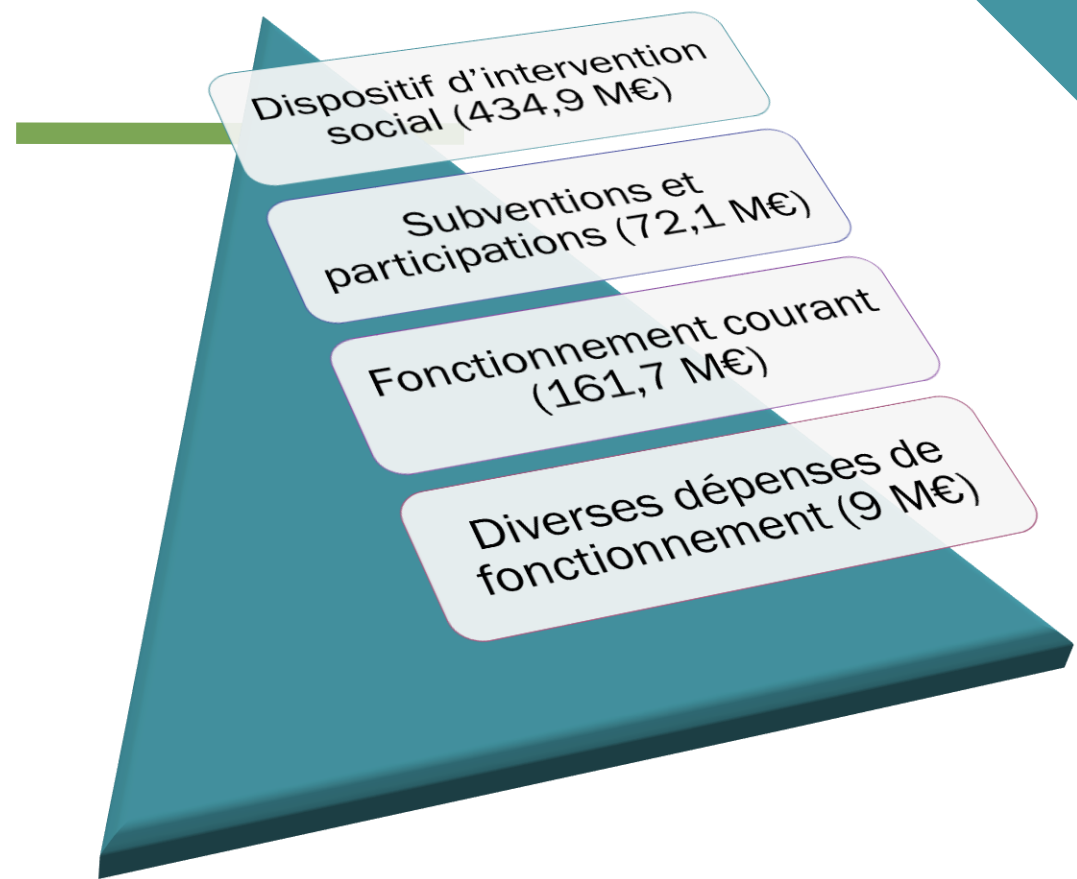
0,7 M€
Produits des services
du domaines
(Baux ruraux,
Affermage,.....)

9,2 M€
Autres produits
d'activité
(recouvrements, produits
de la vente d'eau,
produits de gestion
courante.....)

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

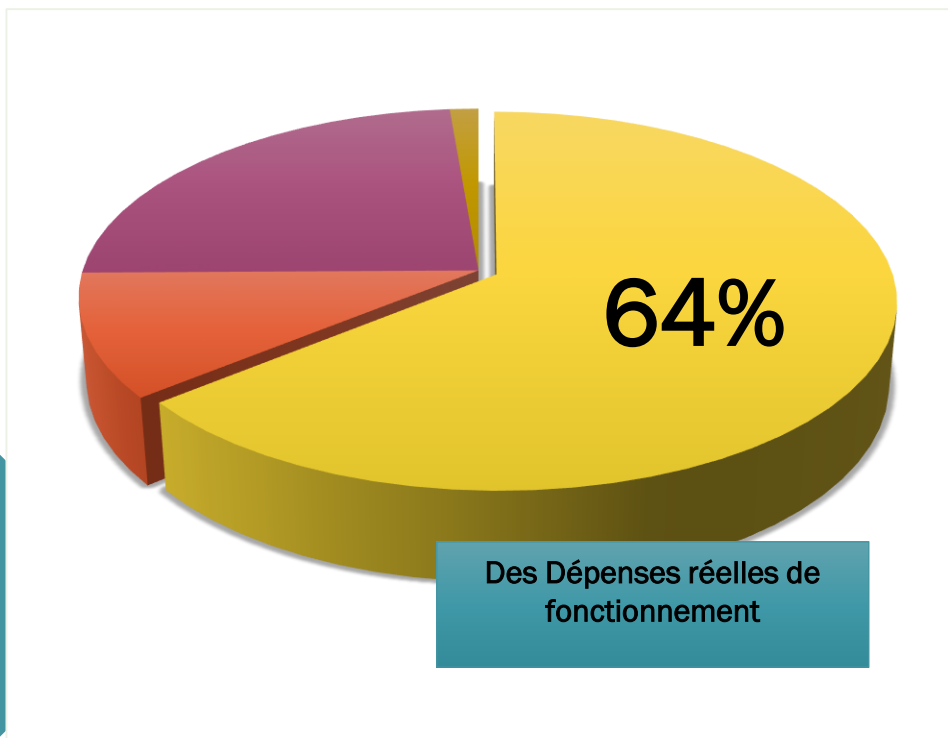


Les dépenses réelles de fonctionnement se composent :

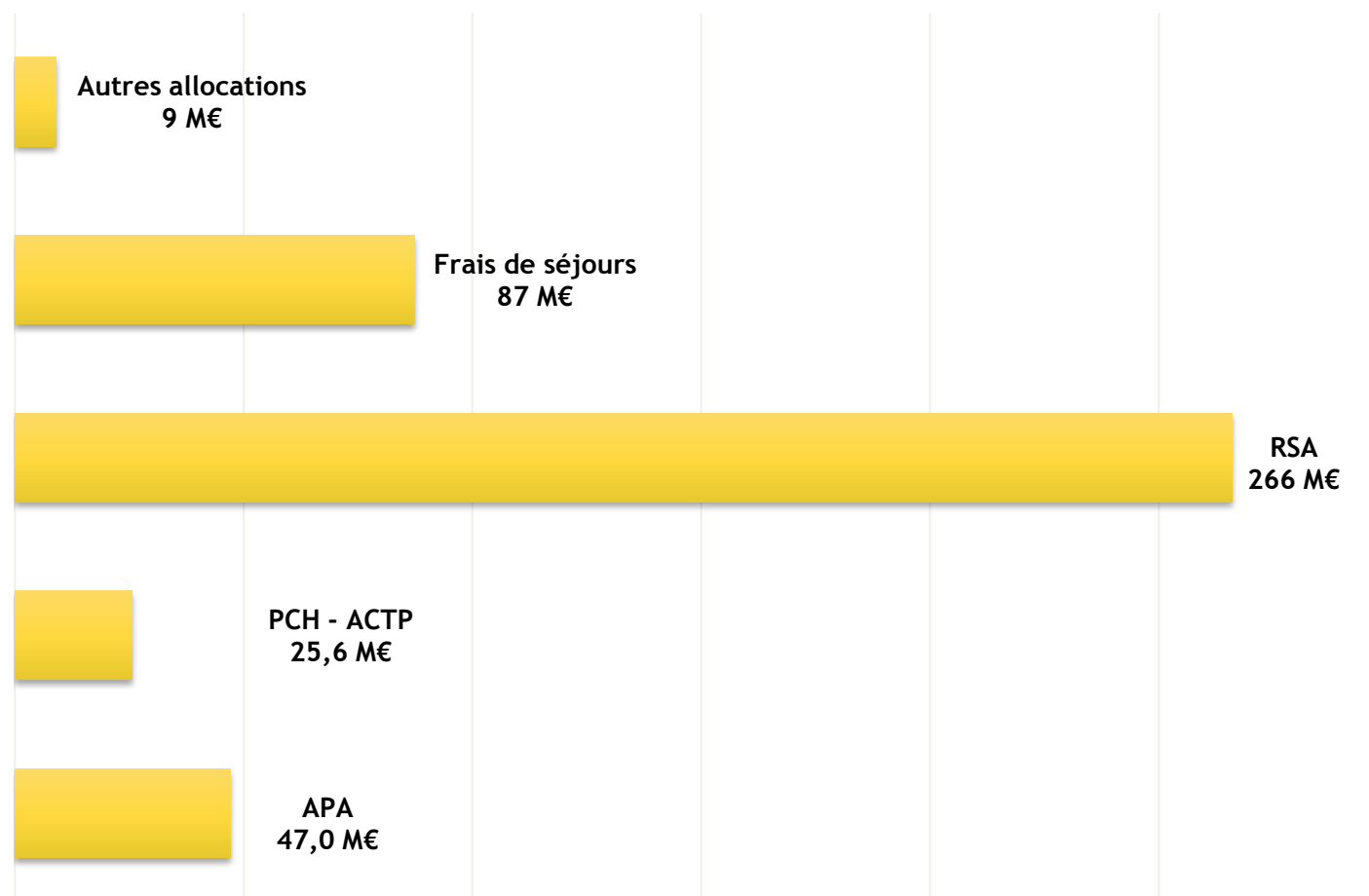


Les dispositifs d'intervention sociale (434,9 M€)

Dépenses d'intervention sociale



Dépenses d'action sociale par axes d'intervention



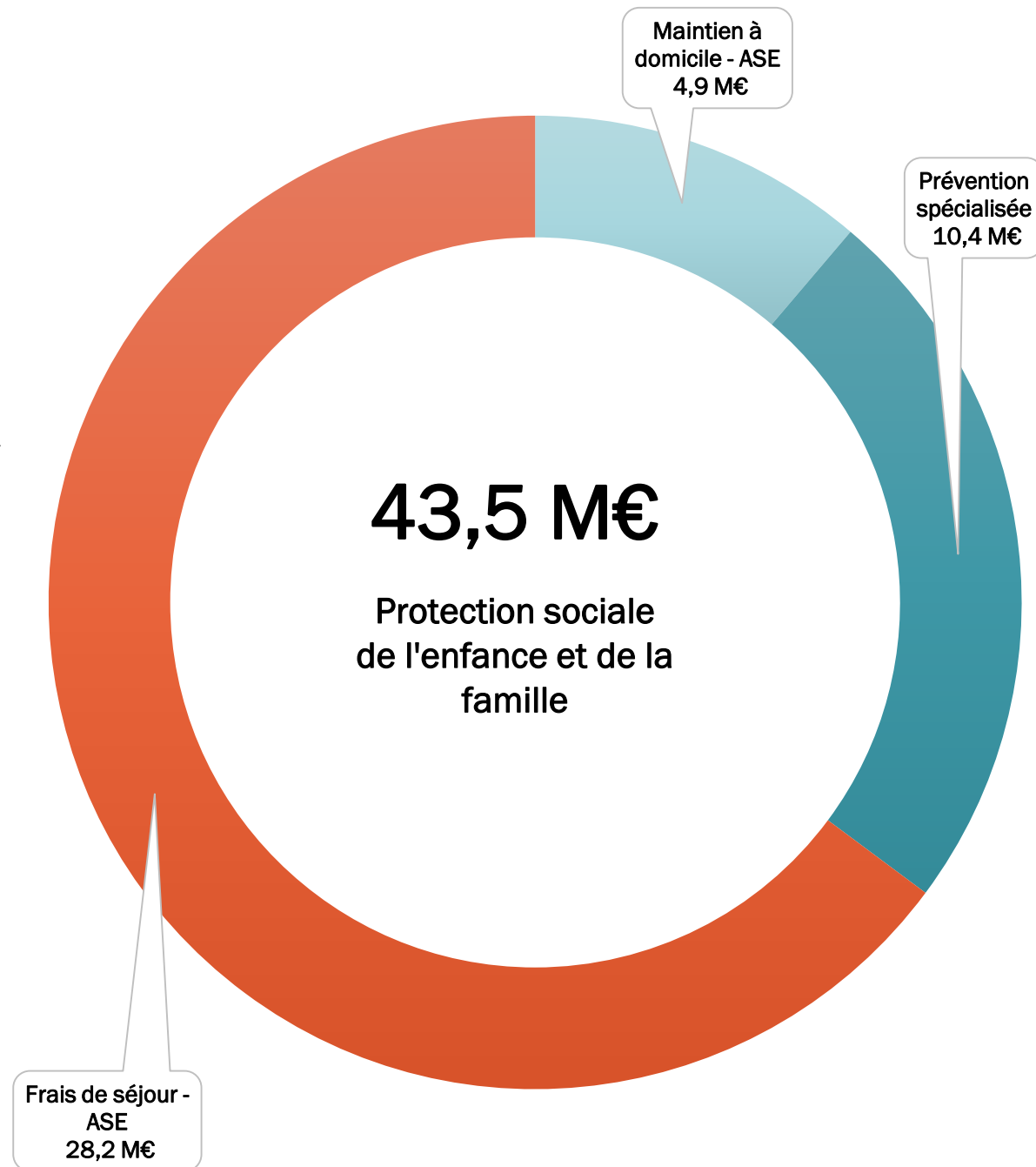
Politique Enfance et Famille (43,5 M€)

En 2022, le Département vise à poursuivre les actions inscrites dans le **Schéma départemental de l'enfance, de la famille et de la jeunesse**, orientées autour des axes de prévention et de protection.

Le budget alloué à cette politique s'élève à **43,5 M€ en 2022**.

Les principales mesures concernent :

- **4,9 M€** pour l'aide à domicile ,
- **10,4 M€** pour la prévention spécialisée
- **28,2 M€** pour le placement en établissement (dont 11 M€ la prise en charge des enfants placé à la Maison Départementale de l'Enfance (MDE)).



Politiques Personnes Âgées et Handicapées (124,8 M€)

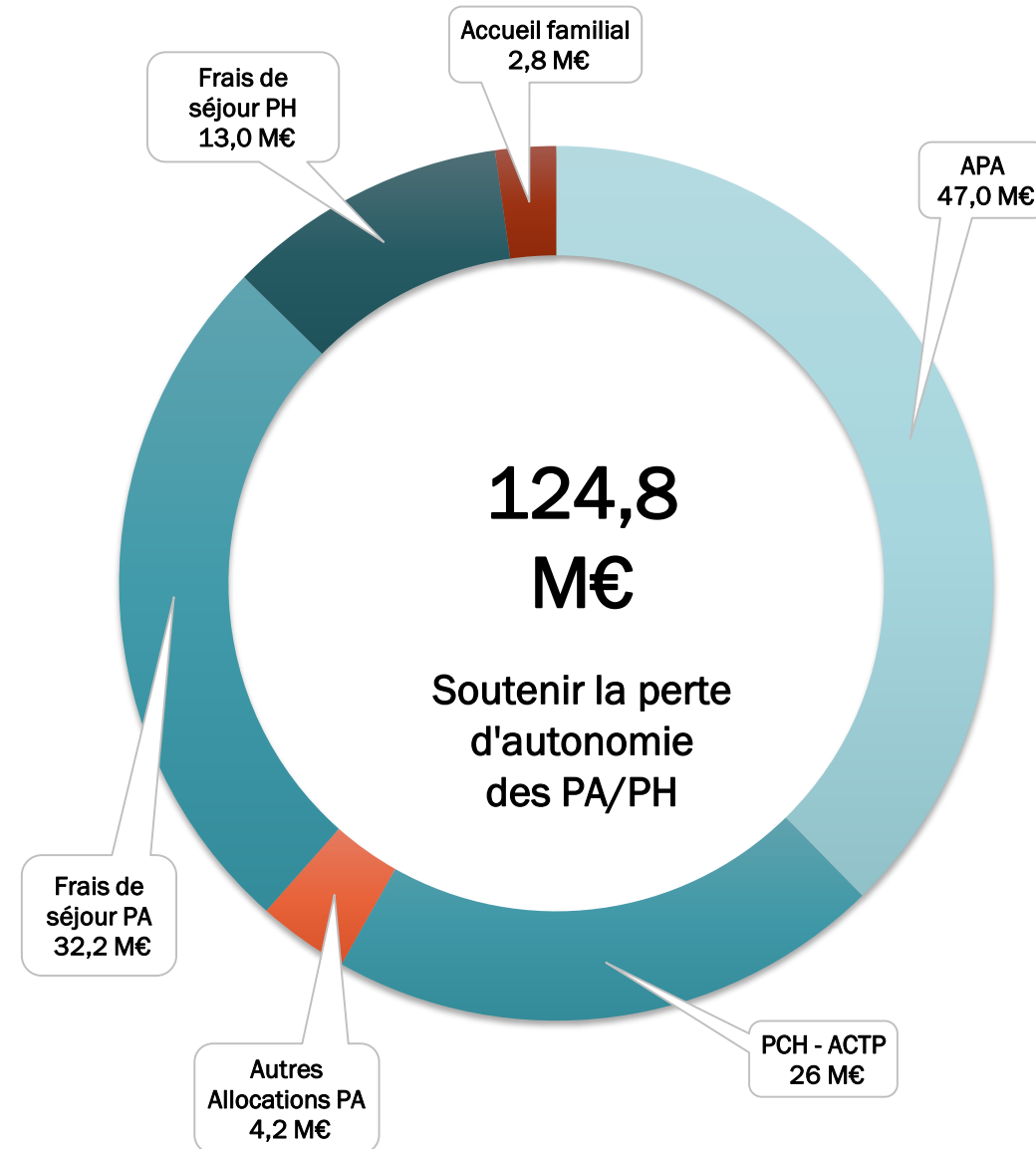
Les aides et actions sociales en faveur de la perte d'autonomie des personnes âgées atteint 84,8 M€ en 2022 (dont 47 M€ de prestations APA).

Elles s'articulent autour de deux piliers forts :

- 38,2 M€ pour l'amélioration de l'offre et la qualité de l'hébergement des personnes dépendantes (dont 32,2 M€ alloués aux frais de séjour) ;
- 46,6 M€ pour conforter le maintien à domicile des personnes âgées.

L'aide sociale pour les personnes en situation de handicap (40 M€) concerne :

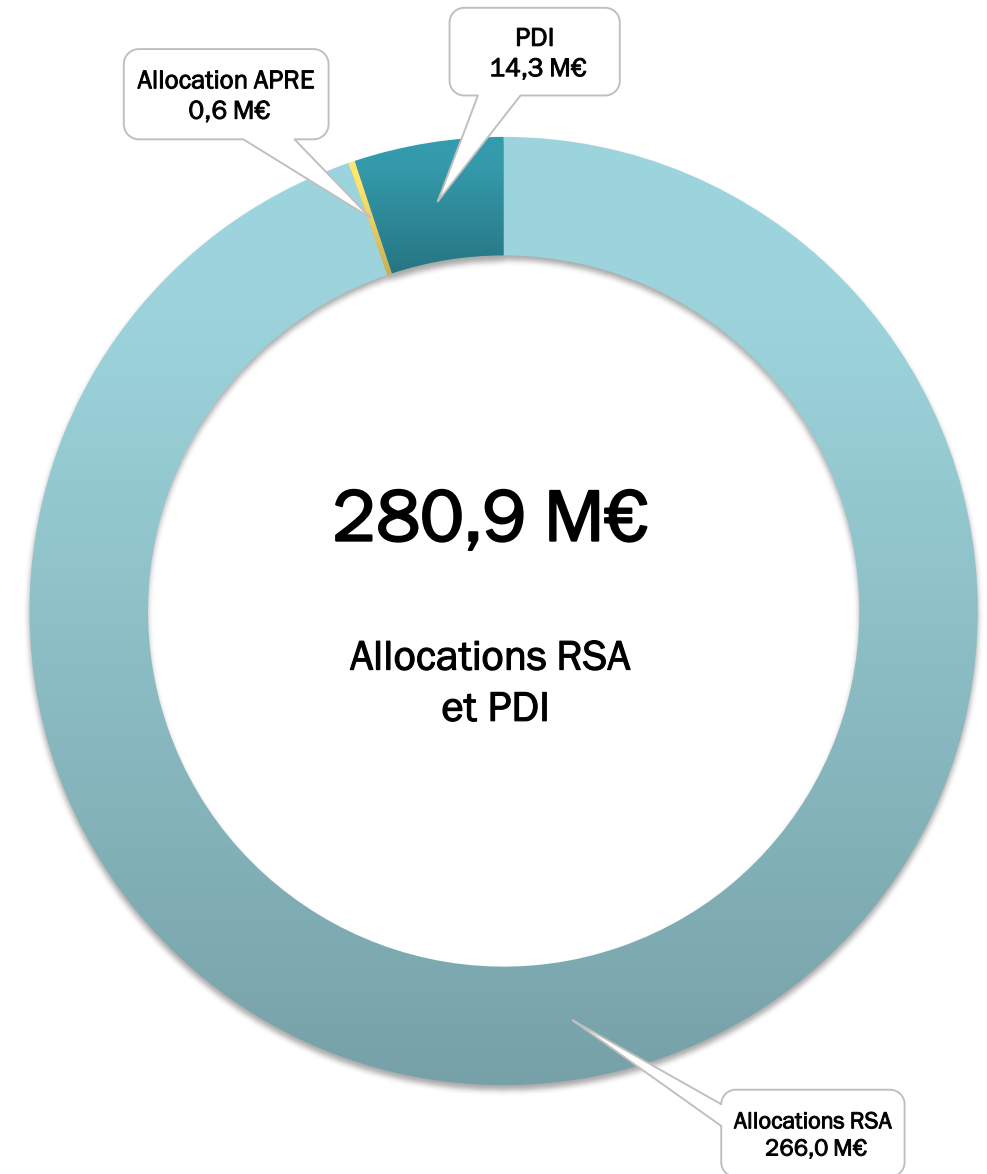
- 25,6 M€ pour l'accompagnement à domicile au travers la PCH/ACTP;
- 13 M€ pour l'accueil en établissement;
- 1,3 M€ pour le placement en famille d'accueil.



La politique Insertion (266,6 M€) et le Plan Départemental d'Insertion (14,3 M€)

La politique «Aide et Insertion » représente le poste le plus important du budget et comprend principalement l'**allocation RSA (266 M€)** et le **Programme Départemental d'Insertion (PDI)** dont les crédits arrêtés à hauteur de **14,3 M€**, sont ventilés de la manière suivante :

- **10,7 M€** pour le volet « Insertion économique et professionnelle »,
- **1,8 M€** pour le volet « Insertion et vie sociale »,
- **1,5 M€** pour le volet « Partenariat et territoires »,
- **0,2 M€** pour le volet « Communication, formation, évaluation »
- **0,1 M€** pour le volet « Insertion par le logement »

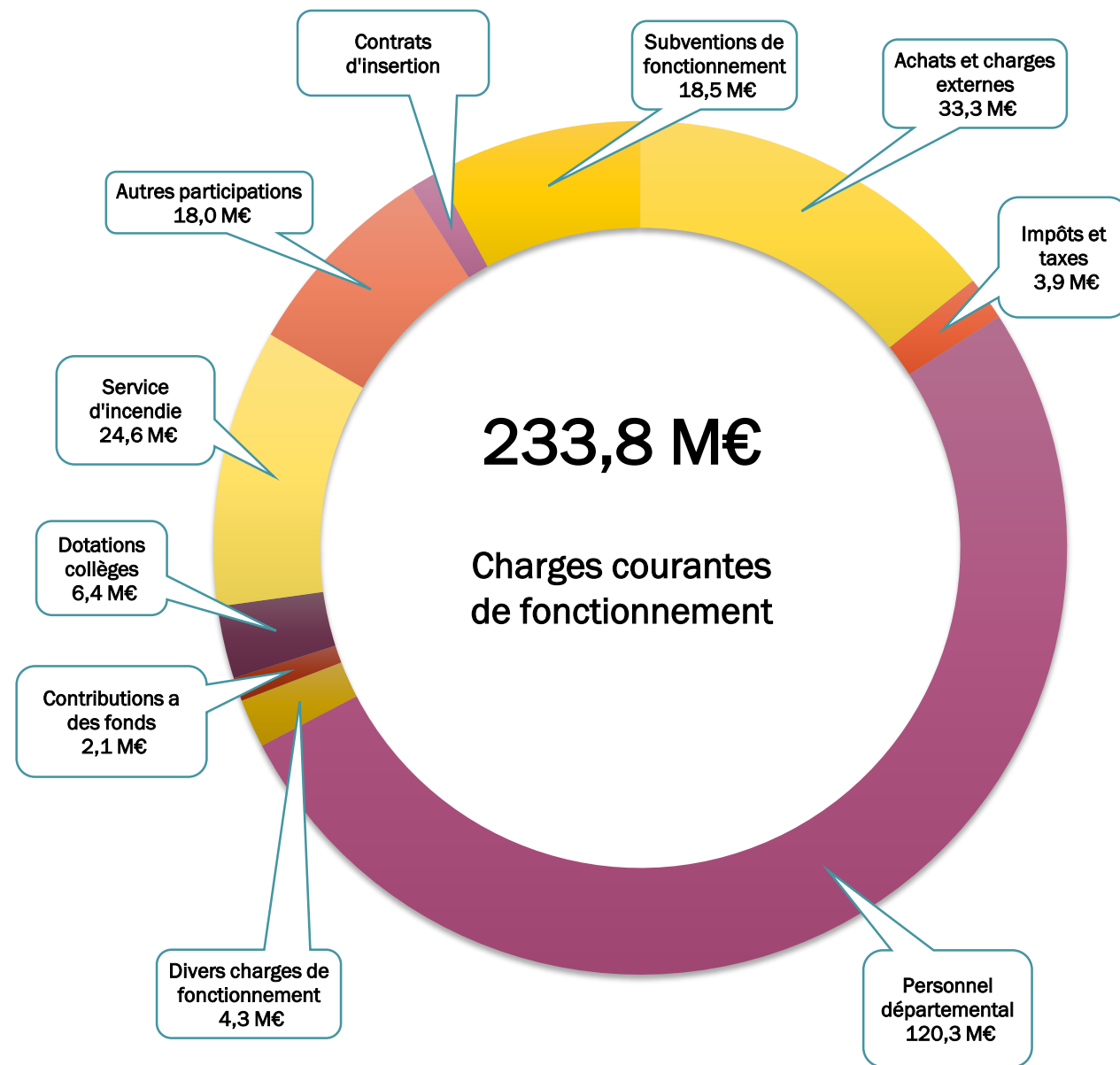


Les charges courantes de fonctionnement (233,8 M€)

Les charges courantes représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement (soit +8% par rapport à 2021).

Elles concernent, notamment :

- **120,3 M€ de charges de personnel** intégrant les crédits supplémentaires destinés à la revalorisation du régime indemnitaire,
- **33,3 M€ d'achats et de charges externes** tenant compte du surcoût lié à la reprise de l'inflation,
- **33,1 M€ de contingents** résultant de la participation au fonctionnement du SDIS et des collèges, des contributions à des fonds,
- **20,5 M€ de participations** dont 2,5 M€ de contrats d'insertion et 2 M€ attribués au SMGEAG,
- **18,5 M€ de subventions de fonctionnement** dont 5,1 M€ affectés au PDI.



Les autres charges de fonctionnement (9 M€)



2,6 M€
Charges financières



6,4 M€
Dotations aux
provisions

« 4. L'INVESTISSEMENT

69,9 M€

- 7%

En repli par rapport à 2021, les **recettes réelles d'investissement (70 M€)** assurent le financement des équipements par des ressources propres, du soutien de l'État et de l'Europe, de l'endettement.

Ces **ressources propres** après paiement du remboursement en capital de la dette **permettent une couverture à hauteur 39%** des dépenses d'investissement.

106,2 M€

- 8%

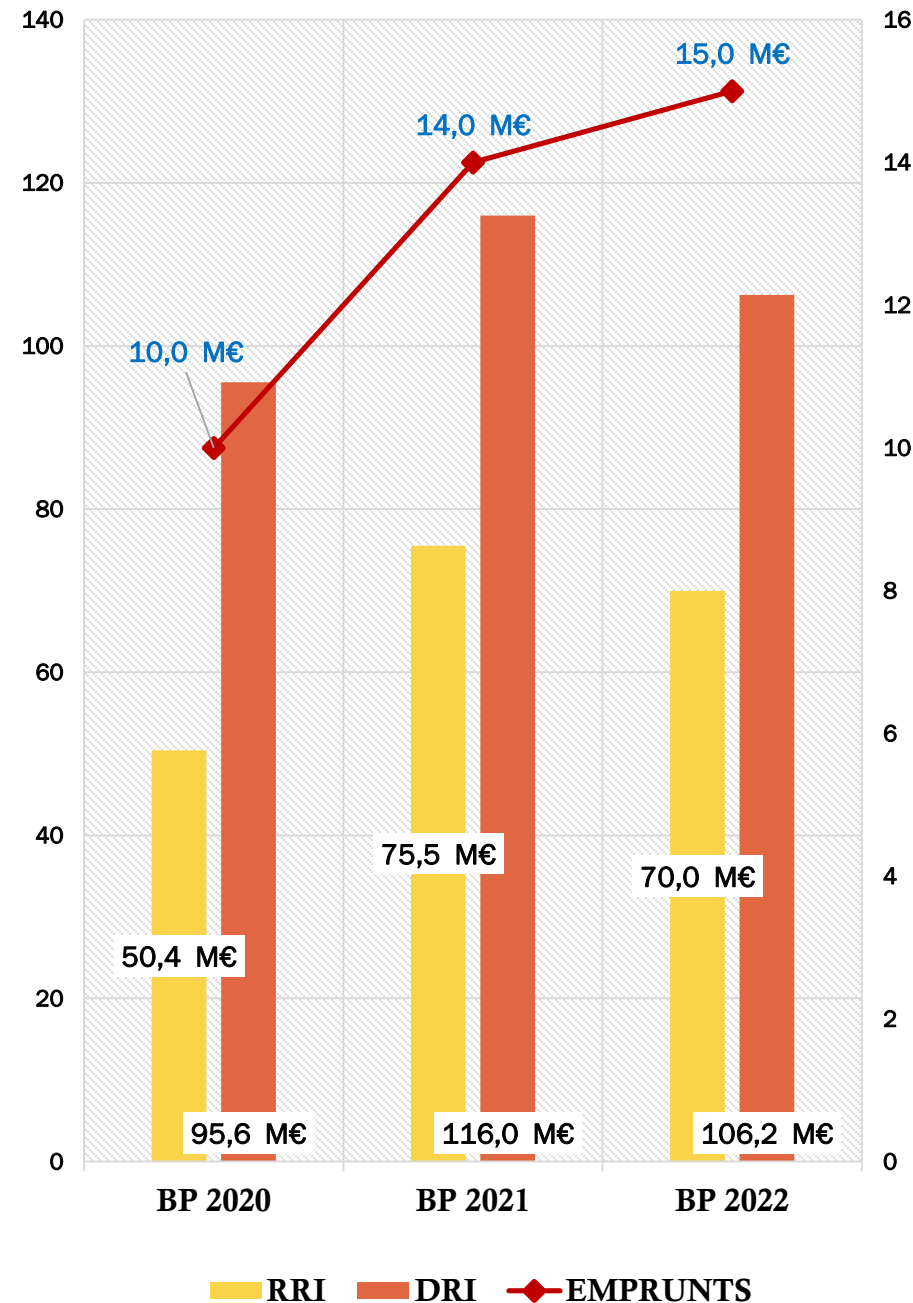
Les **dépenses réelles d'investissement** bénéficient d'une enveloppe de 106,2 M€. Ces crédits opérationnels permettront au Département de répondre à son rôle d'aménageur du territoire et de soutien à la commande publique.

15 M€

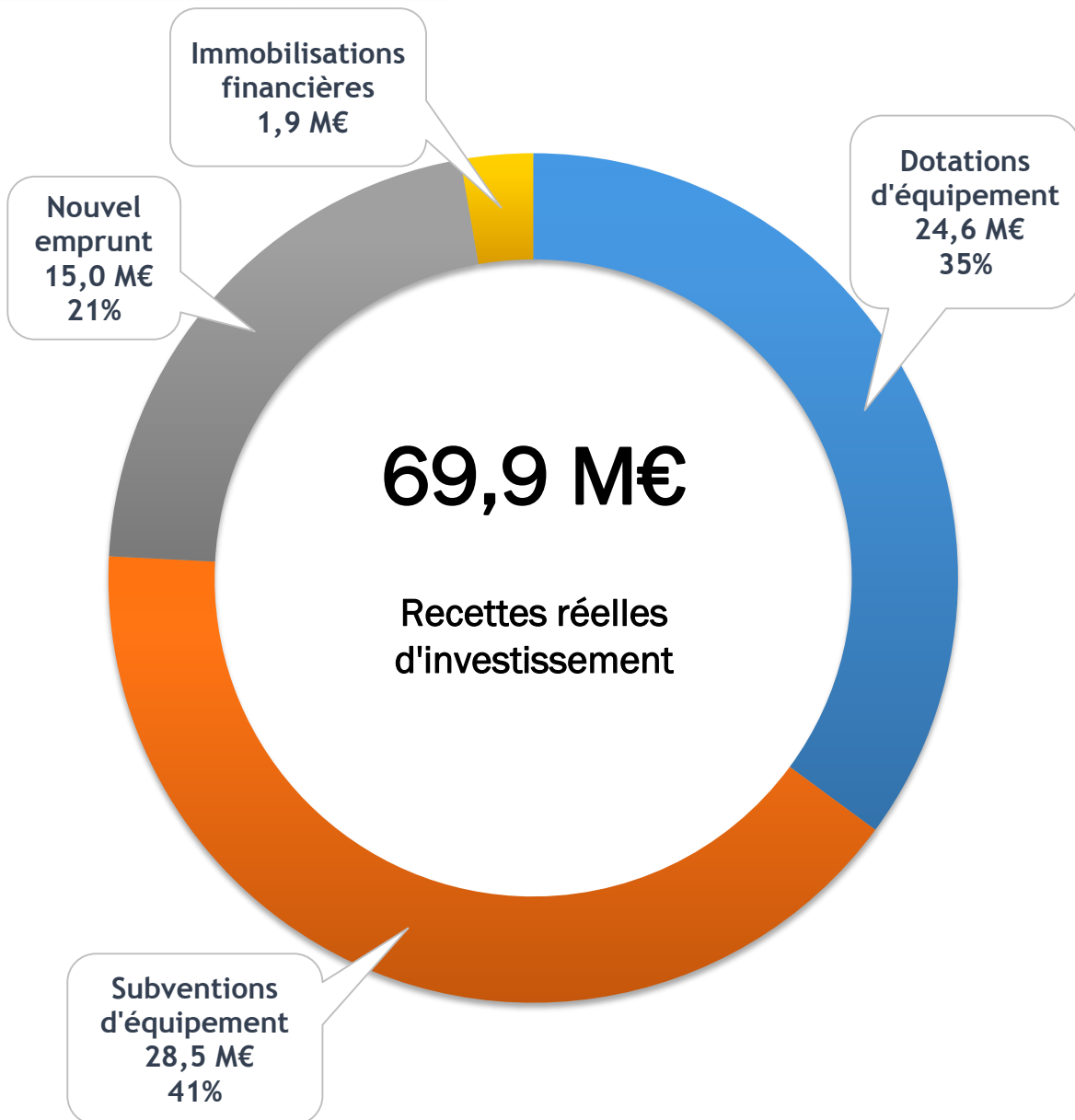
+1 M€

Le recours à l'**emprunt (15 M€)** vient en complément du financement des équipements. Compte tenu du flux net de dette (+ 2,3 M€), l'encours de dette atteindrait en fin d'exercice 124,7 M€.

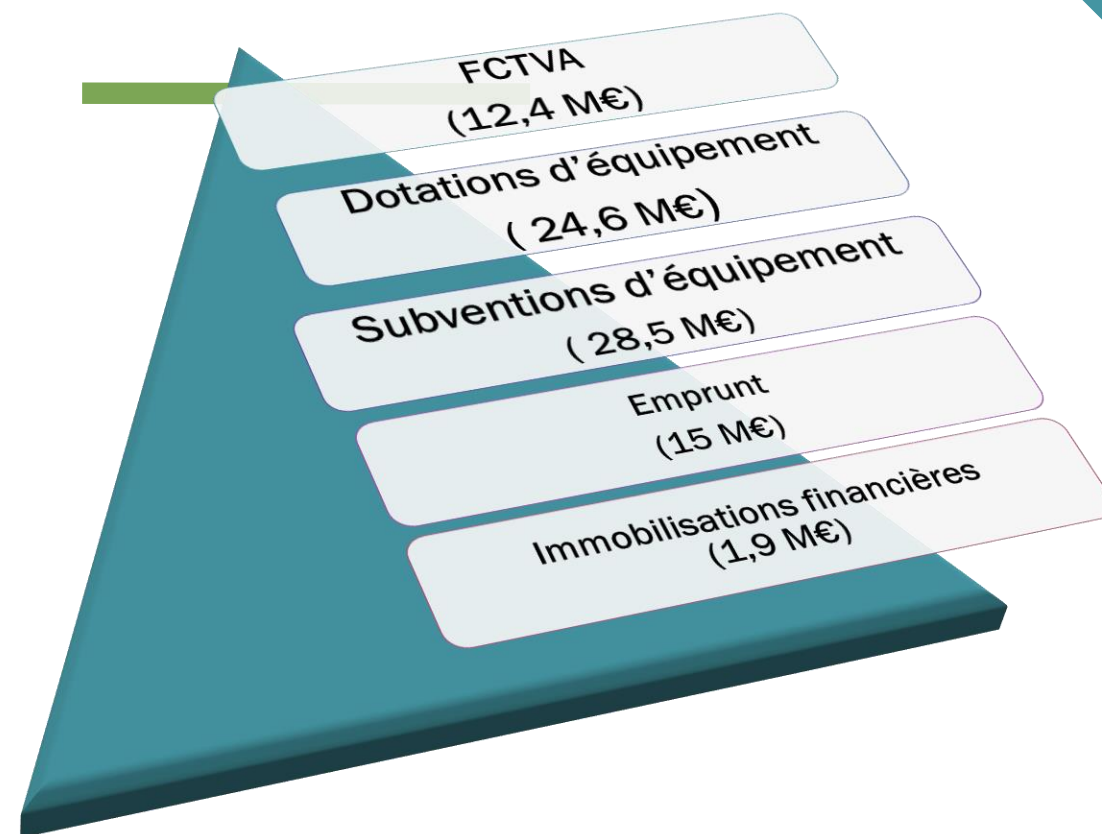
L'investissement



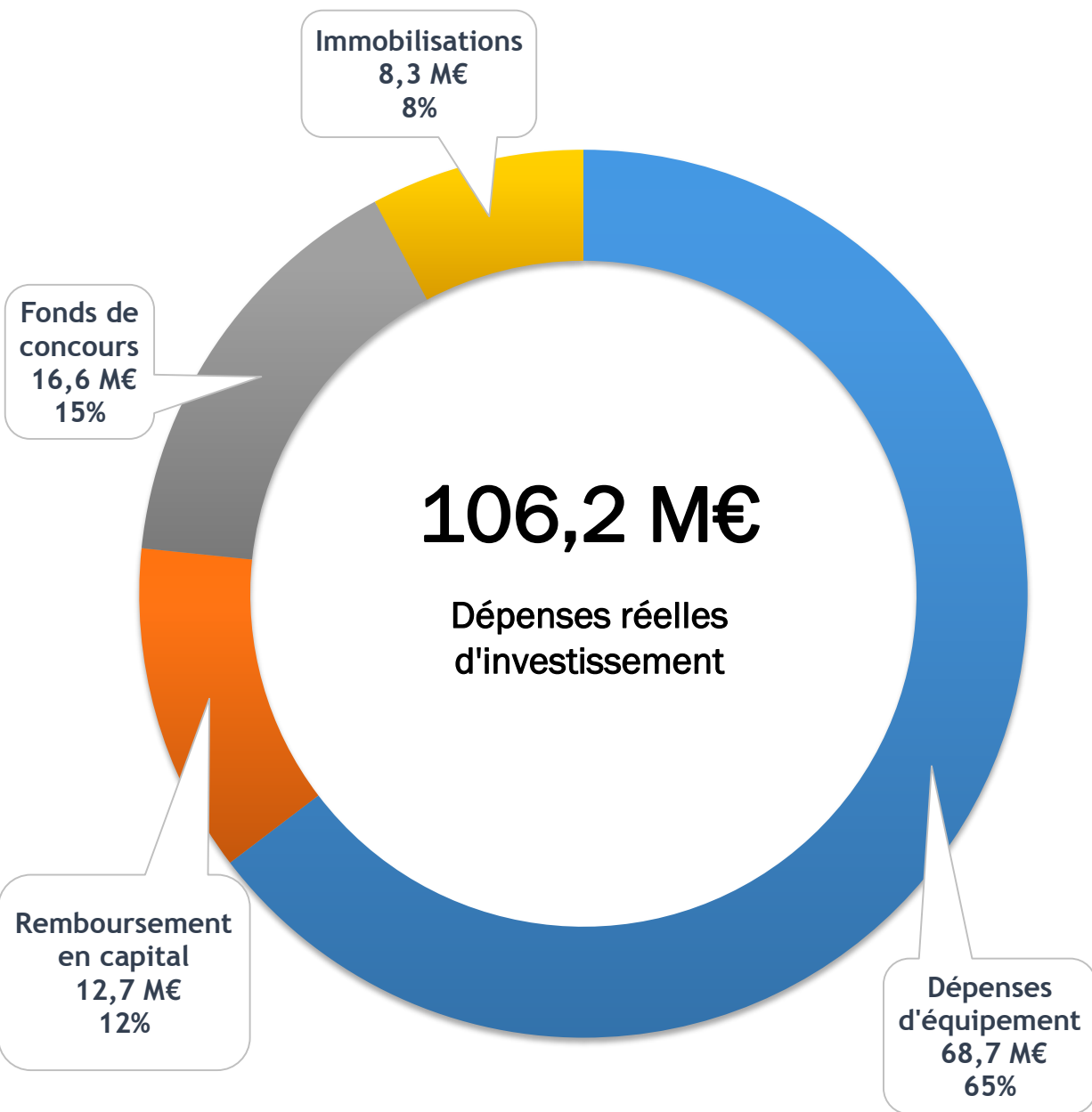
Répartition des recettes d'investissement



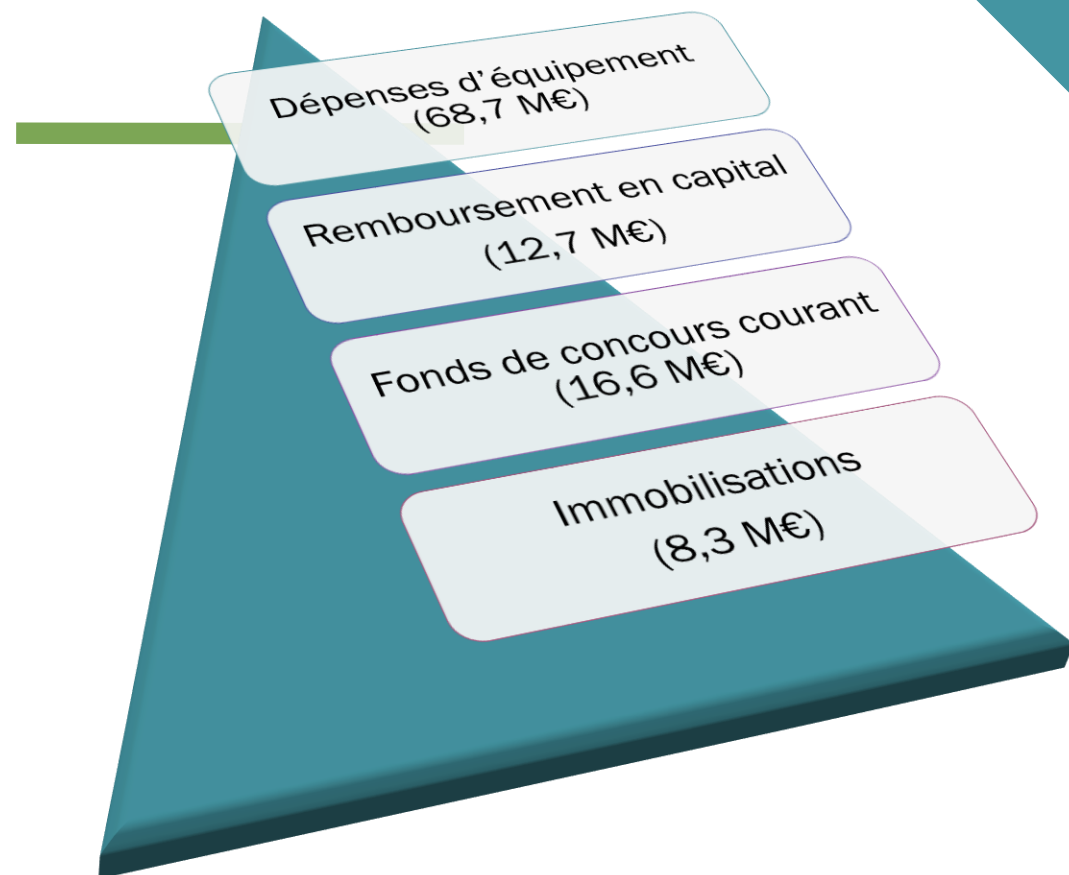
Les recettes réelles d'investissement se composent :



Répartition des dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement se composent :

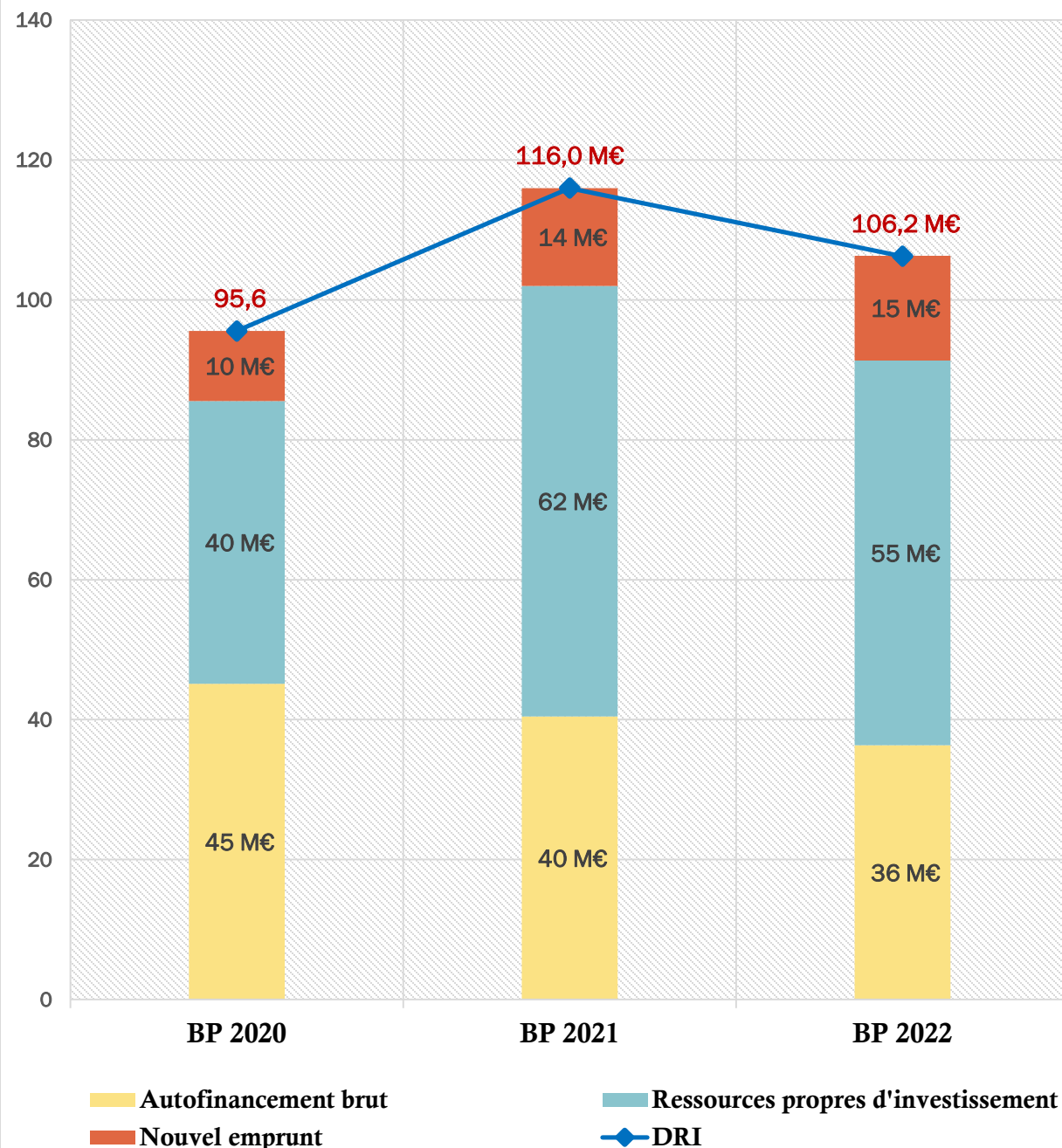


Le financement de l'investissement

Le financement des dépenses d'investissement avec l'endettement de l'exercice (70 M€) s'appuie sur :

- Les **recettes propres d'investissement** composées des dotations et de subventions d'investissement (FCTVA, DDEC, DSID, fonds de concours européens, participations de l'État) permettent de financer **52% de l'investissement**. Ces recettes atteignent **55 M€ en 2022** contre **61,5 M€** l'année précédente.
- L'**autofinancement brut** (36,3 M€) intervient à hauteur de **34%** dans le financement des dépenses d'équipement.
- Le **recours à l'endettement** s'élève à **15 M€ en 2022**. Ainsi, les dépenses d'équipement sont financées à hauteur de **14% par l'endettement**.

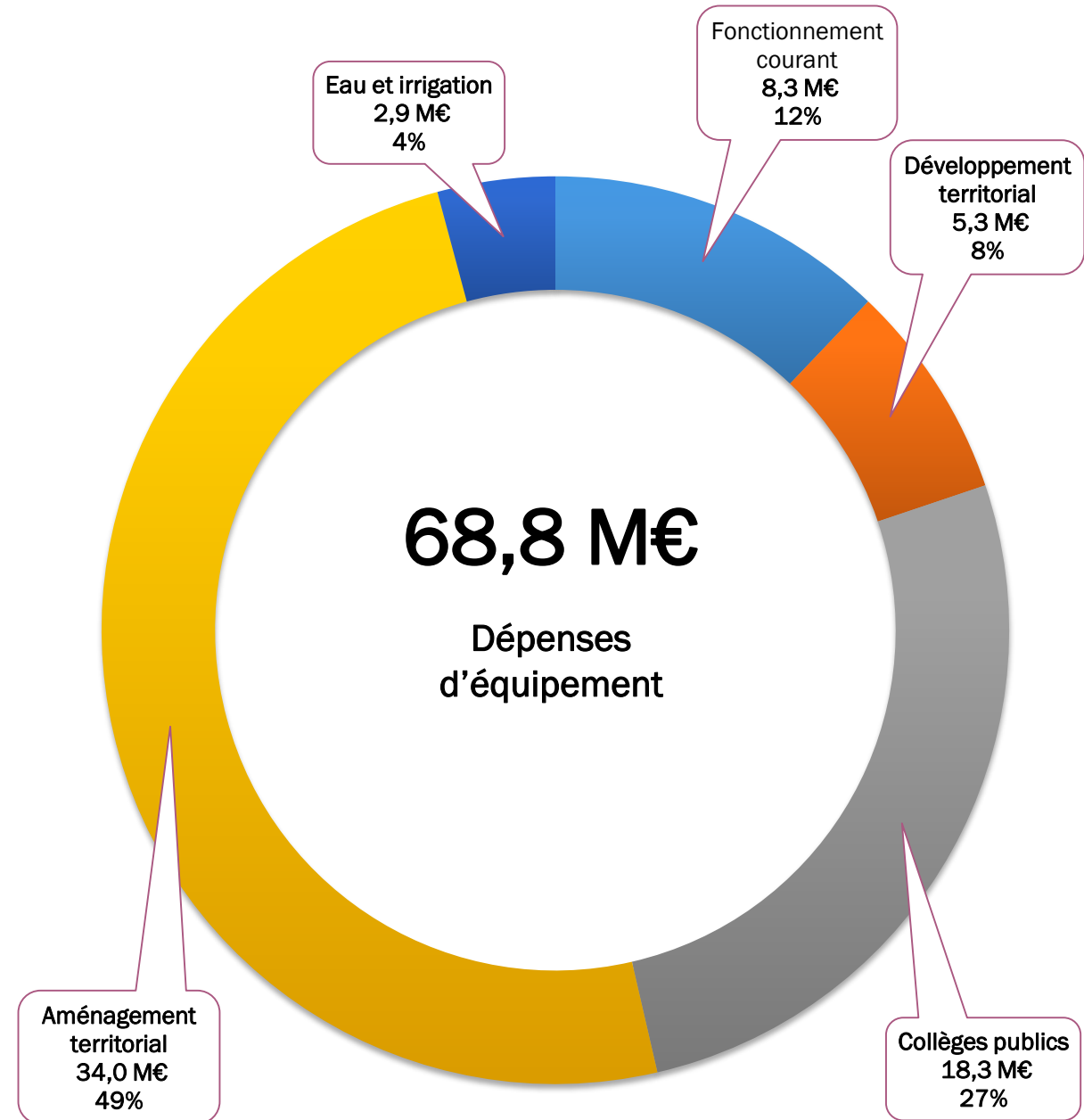
Financement de l'investissement



Les dépenses d'équipement

Le dynamisme des dépenses d'équipement (68,8 M€) est porté par :

- **18,3 M€ pour les collèges** : grosses réparations, réhabilitation parasismique, équipement sportifs,...
- **34 M€ pour l'aménagement du territoire** : modernisation des infrastructure aéroportuaires, mise aux normes des ouvrages d'art routier.
- **8,3 M€ pour le fonctionnement courant** : confortement parasismique des bâtiments administratifs.
- **2,9 M€ pour le programme Eau et Irrigation** : Opérations de renouvellement de réseau et sécurisation des unités de production d'eau potable sur l'ensemble du territoire.

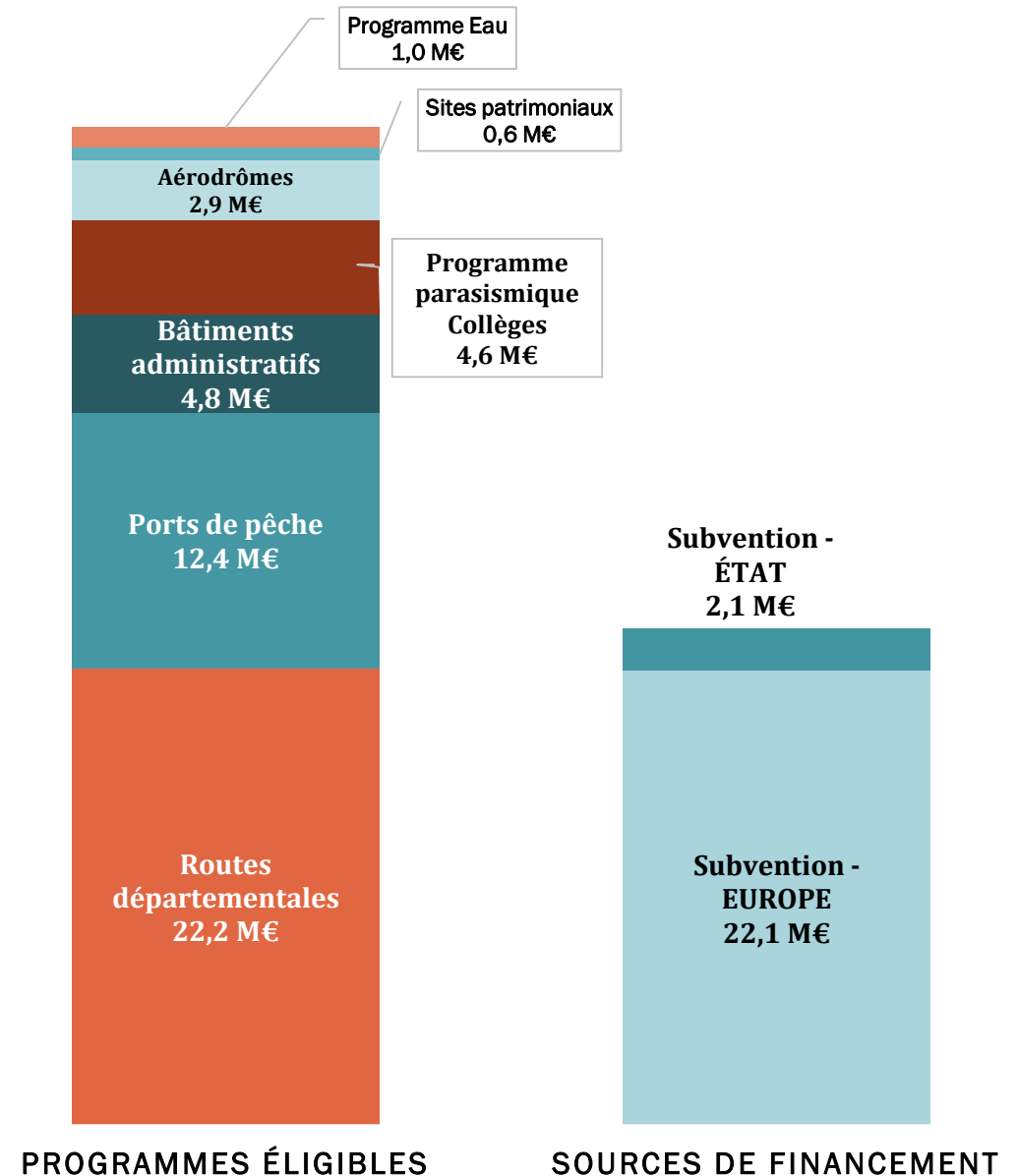


Déclinaison du plan de relance au sein des politiques départementales

Les opérations programmées dans le cadre du plan de relance représentent **48,4 M€** dépenses et **24,1 M€** en recettes, dont :

- Une partie faisant l'objet **d'une gestion en AP/CP** pour 6,8 M€ en dépenses et 3,5 M€ en recettes.
- Des **co-financement** provenant de l'État (2,1 M€) et des fonds européennes (22,1 M€).
- Des **opérations éligibles** portant sur les routes départementales (22,2 M€), les ports de pêche (12,4 M€), la réhabilitation parasismique des bâtiments administratifs (4,8 M€) et scolaires (4,6 M€), ...

PLAN DE RELANCE ET FINANCEMENT

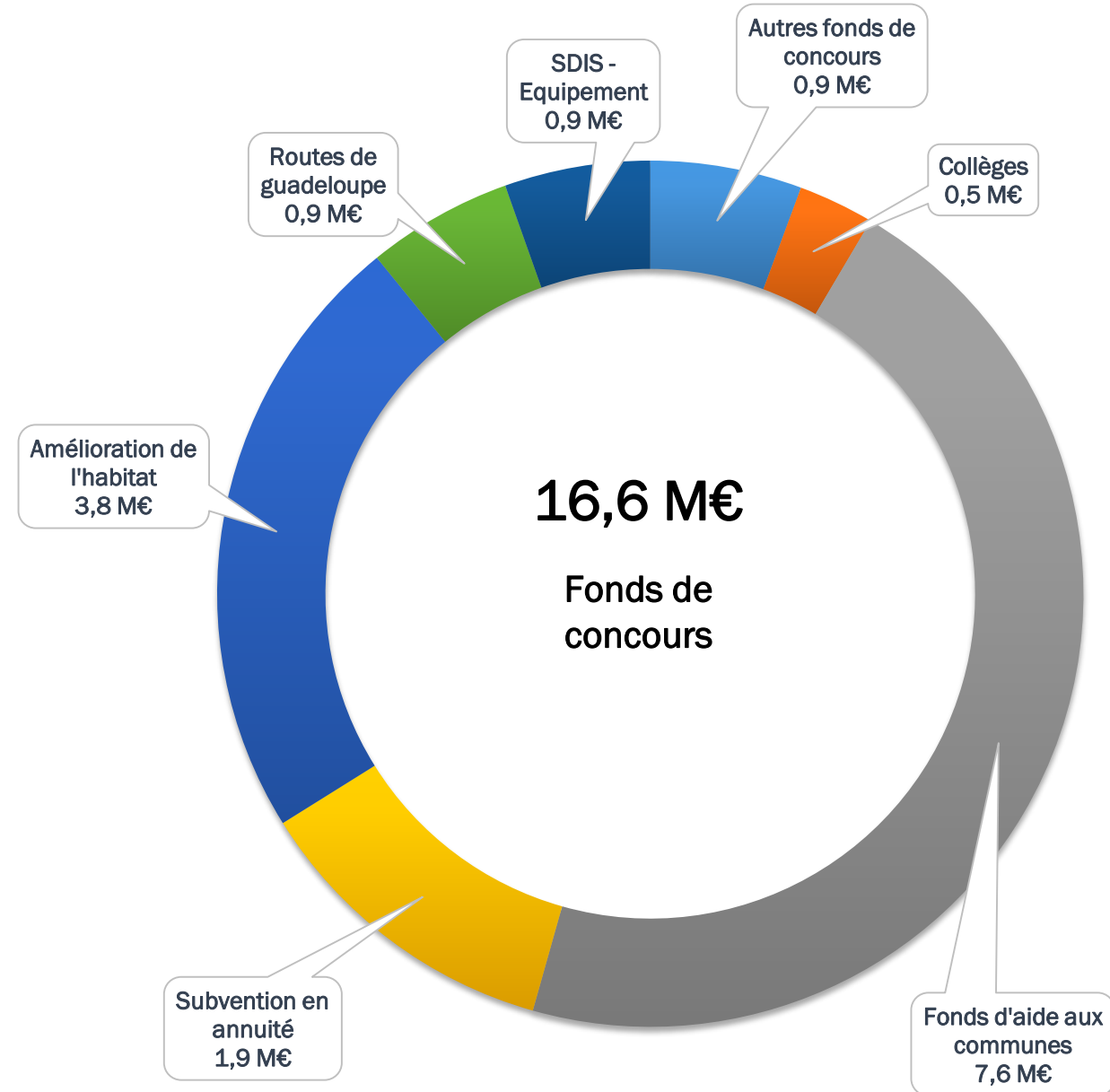


Les fonds de concours

Les fonds de concours constituent un financement indirect aux équipements publics locaux et contribuent ainsi au développement de l'aménagement du territoire.

La solidarité territoriale se traduit majoritairement par le fonds d'aide aux communes, grâce auquel le **Département soutient les projets portés par les communes**. Le Département assure également l'effort d'investissement des autres acteurs économiques. Au total, une enveloppe de 16,6 M€ en 2022 s'articulent autour de différentes actions, notamment :

- 7,6 M€ pour le fonds d'aides aux communes,
- 3,8 M€ pour l'amélioration de l'habitat,
- 0,9 M€ pour l'équipement des SDIS,
- 0,9 M€ pour l'équipement de Routes de Guadeloupe.



« 5. LES MARGES DE MANOEUVRE

70 M€

Le **financement de l'investissement** est assuré en **majorité** par des **ressources propres** (dotations; subvention, FCTVA). Ces ressources **couvrent** l'intégralité des dépenses d'équipement (69 M€)

28 M€

L'**autofinancement** est le **principal levier de l'investissement**. Car, il détermine la capacité à rembourser sa dette et le niveau à affecter aux dépenses d'équipement.
L'épargne nette atteint **28 M€ en 2022**.

15 M€

L'**emprunt** est **uniquement destiné à financer les dépenses d'investissement**. Par conséquent, il constitue (15 M€) une source de financement complémentaire à la couverture du besoin de financement.

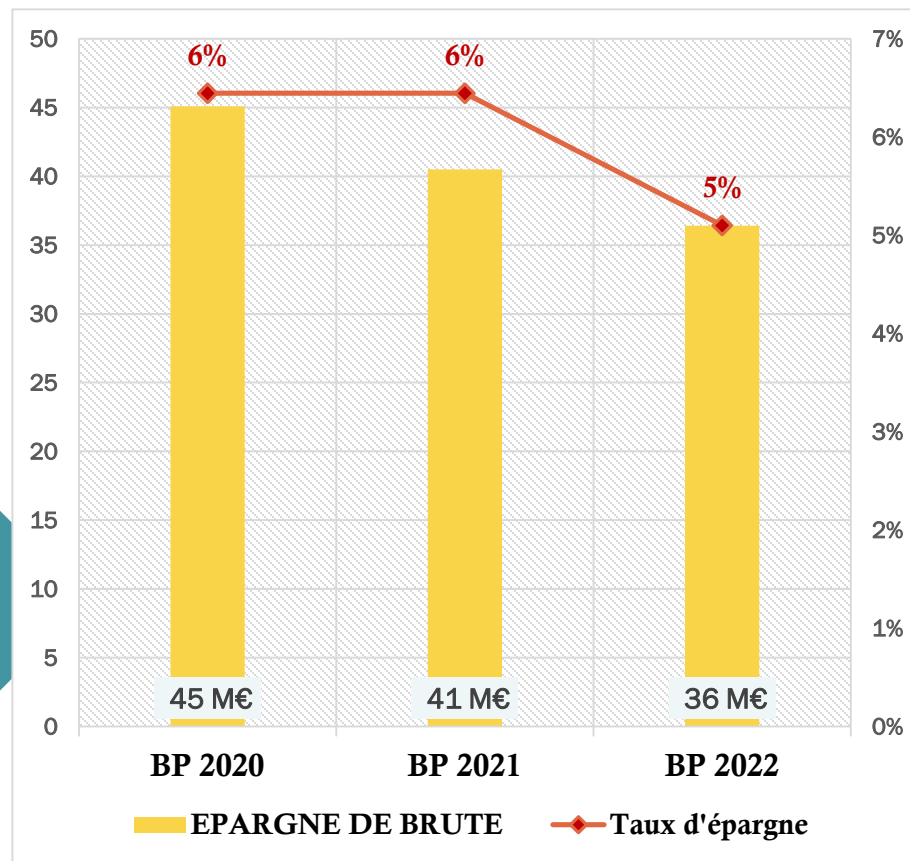
La chaîne d'épargne

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

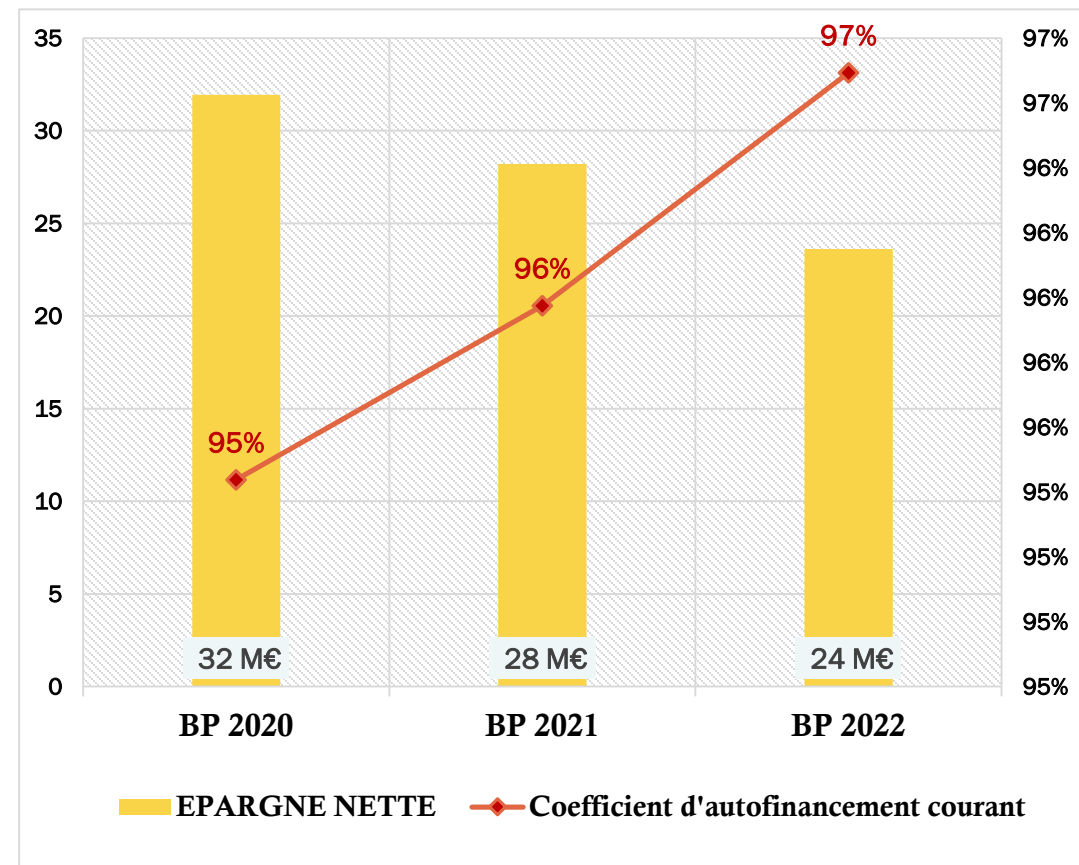
Ainsi, l'**épargne brute** atteint 36,3 M€ contre 40,5 M€ en 2021, soit une baisse de 10% sur la période.

La Collectivité dégage une **marge de 5%** sur son fonctionnement pour couvrir le besoin d'investissement.

Épargne brute



Épargne nette



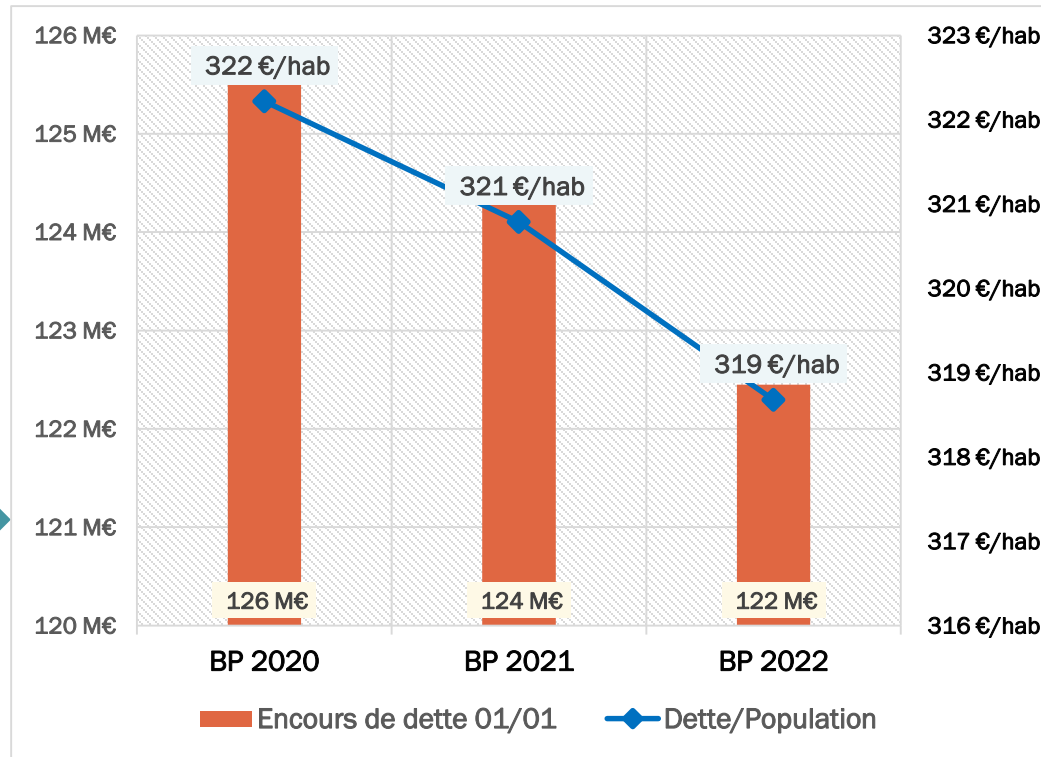
Les ratios de solvabilité

Le recours à l'endettement s'élève à 15 M€ pour 2022 permettant de boucler le plan de financement des équipements. En tenant compte du remboursement en capital (12,7 M€), le flux net de dette correspondrait à une hausse 2,3 M€ du stock de dette. Au total, la progression de l'encours reste faible passant de 122,4 M€ au 1^{er} janvier à 124,7 M€ en fin d'exercice.

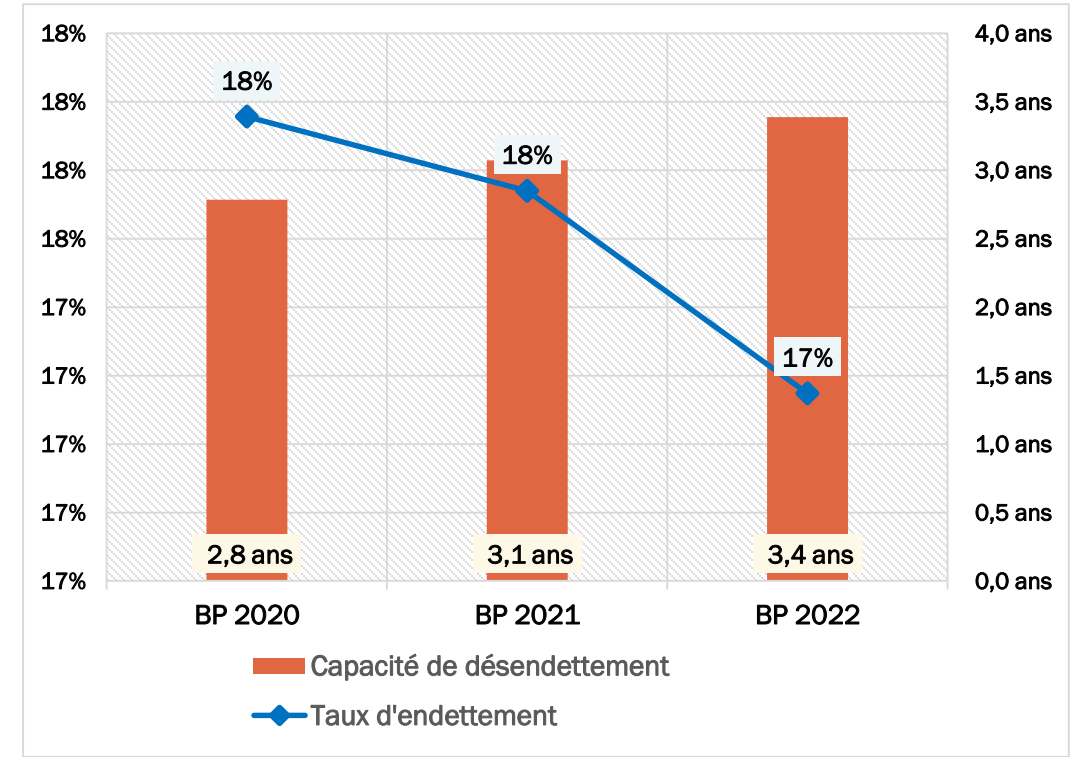
Les ratios de solvabilité sont à des niveaux très inférieurs au seuil d'alerte, notamment :

- le **taux d'endettement** s'établit à 17% en 2022 contre une moyenne départementale de 49% en 2020.
- la **capacité de désendettement** atteint à 3,4 ans contre un seuil de 10 ans.

Niveau de stock



Ratios de solvabilité



Éléments financiers du budget primitif

En M€	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Var 22/21
RESSOURCES A CARACTERE INSTITUTIONNEL	193,3	186,3	197,1	6%
RESSOURCES DE NATURE FISCALE	500,3	504,5	506,9	0%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	6,7	10,1	10,1	0%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	700,3	700,9	714,1	2%
DISPOSITIFS D'INTERVENTION SOCIALE	433,5	435,9	434,9	0%
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	65,4	62,2	71,8	15%
FONCTIONNEMENT COURANT	150,9	154,3	162,0	5%
AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5,3	8,1	9,0	10%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	655,1	660,5	677,7	3%
RESSOURCES PROPRES D'INVESTISSEMENT	38,4	59,5	53,0	-11%
EMPRUNTS	10,0	14,0	15,0	7%
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2,0	2,0	1,9	-4%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	50,4	75,5	70,0	-7%
DEPENSES D'EQUIPEMENT	60,9	81,7	68,7	-16%
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	13,2	12,3	12,7	4%
FONDS DE CONCOURS	16,9	14,9	16,6	11%
IMMOBILISATIONS	4,6	7,1	8,3	17%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	95,6	116,0	106,2	-8%
AUTOFINANCEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Var 22/21
EPARGNE BRUTE	45,1	40,5	36,4	-10%
Taux d'épargne	6%	6%	5%	
EPARGNE NETTE	31,9	28,2	23,6	-16%
Coefficient d'autofinancement courant	95%	96%	97%	
ENDETTEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Var 22/21
Stock de dette 01/01	125,7	124,3	122,4	-2%
Mesure l'endettement	322	321	319	
Taux d'endettement	18%	18%	17%	
Capacité de désendettement	2,8	3,1	3,4	
EFFORT D'EQUIPEMENT	BP 2020	BP 2021	BP 2022	Var 22/21
Équipement brut	63,4	86,8	75,7	-13%
Niveau d'équipement	163	224	197	
Effort d'équipement	9%	12%	11%	



Les points essentiels de la santé financière du département

Les dépenses de fonctionnement contenues

**Des dépenses d'investissement impactées
par la crise mais dynamiques**

Un niveau d'autofinancement fragile

**Un niveau d'endettement très inférieur au
seuil d'alerte**